

« Ne tirez pas sur le pianiste »

Cette inscription, qui figurait parfois dans les saloons américains du 19^{ème} siècle, afin de tempérer les ardeurs des tireurs zélés, va-t-elle désormais s'appliquer aussi aux DSP ?

On pourrait le croire, à l'aune du processus consternant de recherche de coupables, actuellement engagé par l'administration pénitentiaire, à la suite du drame de Pornic.

Après avoir, vainement, tenté d'intimider les magistrats ; après avoir, fugacement, orienté son courroux vers les policiers ; après avoir, fébrilement, cherché des boucs émissaires vers les personnels d'insertion et de probation, il semblerait que l'administration tente le coup du côté des DSP.

En effet, faute de remise en question sérieuse de sa propre politique erratique, pourtant régulièrement suggérée et demandée par FO-Direction, la rue du Renard, ayant fait chou blanc avec les autres corps précités, n'avait en effet plus d'autre choix que de se tourner vers ... les DSP !

La bonne idée que voilà !!! « Haro sur le DSP », aurait même pu écrire La Fontaine dans les *Animaux malades de la peste*, s'il nous avait été contemporain !!!

La récente convocation du DISP de Rennes à la DAP s'apparente en effet à un casting de cibles potentielles parmi les DSP, peut-être même orchestré depuis des arrondissements parisiens à un chiffre, mais situés plus à l'Ouest de la rue du Renard.

Cette attitude récurrente de recherche de supposés fautifs, véritable stratégie d'évitement de la part de la DAP, ne saura être acceptée comme telle par les DSP.

.../...

Non, M. le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, comme le précise le rapport de l'inspection de l'AP, ce n'est pas du côté des DSP qu'il faudra chercher un responsable de l'acte atroce commis en Loire Atlantique.

A moins que vous n'entendiez que ce soient ces mêmes DSP qui soient désormais compétents pour saisir les services d'insertion et de probation, de l'exécution des mesures de sursis avec mise à l'épreuve ?

Les syndicats de magistrats apprécieront certainement votre lecture du Code de procédure pénale...

D'ici là, prenez le temps de la réflexion, mais, méfiez vous, vous risquez fort de ne plus trouver personne au piano ...

FO-Direction,